

Montréal, le 26 juin 2020

Jean-François Roberge,

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

[ministre@education.gouv.qc.ca](mailto:ministre@education.gouv.qc.ca)

**Objet : L’importance des suivis et de la tenue des rencontres pour les plans d’interventions 2020-2021**

Monsieur le ministre,

La réintégration dans les écoles primaires et la fin des classes pour les élèves des niveaux primaires et secondaires ont soulevé de nombreuses inquiétudes, inégalités et incertitudes poussant avec raison les familles à appréhender la prochaine année scolaire. Étant donné que la planification de l’année scolaire suivante devait s’amorcer dès juin et que dans plusieurs écoles cela ne s’est pas fait, il faudrait s’assurer que le travail de planification soit fait avant la rentrée scolaire 2020-2021.

La COPHAN aimerait mettre de l’avant la réalisation des plans d’intervention avant la rentrée de septembre, et ce, malgré le contexte de la COVID-19. Pour le moment, rien n’annonce que les plans d’interventions seront une priorité dans les services éducatifs en 2020-2021. Avec la crise sanitaire, la majorité des suivis ont été suspendus. Nous avons eu la confirmation de différentes commissions scolaires qu’il serait peu probable que les rencontres de bilan de fin d’année pour les plans d’intervention n’aient lieu et d’autres ont clairement indiqué qu’il n’y en aurait pas. Certaines ont émise une consigne à l’effet de maintenir le bilan de fin d’année et de prévoir la rentrée scolaire dès juin, minimalement pour les enfants dont le respect des mesures sanitaires est plus difficile, mais aucune consigne n’a été donnée pour l’apprentissage. En considérant que les enfants HDAA ont été discriminés dans la réintégration dans les écoles tel que nous vous en faisions part [le 8 mai dernier](https://cophan.org/2020/05/lettre-adressee-au-ministre-jean-francois-roberge-concernant-la-reintegration-a-lecole-pour-les-enfants-ayant-des-limitations-fonctionnelles/), il est difficile d’imaginer que cette situation ira en s’améliorant cet automne.

Rappelons que pour les enfants HDAA, ces plans sont nécessaires pour leur inclusion scolaire et une réponse adéquate à leurs besoins. Nous sommes conscients que la crise a amené son lot de perturbations et de changements, cependant, il est important que les nouvelles mesures scolaires n’empiètent pas sur les droits des enfants ayant des limitations. Nous nous inquiétons notamment sur le risque que les ressources adaptées soient réaffectées à d’autres tâches comme pour pallier au manque d’enseignants ou que les plans d’interventions ne paraissent pas dans la liste des priorités. Il est important que les enfants HDAA et les parents aient le support nécessaire et ne soient pas oubliés pour l’année scolaire 2020-2021.

La présente crise sanitaire a permis de ressortir plusieurs éléments qui devraient être considérés dans les nouveaux plans d’intervention justifiant l’importance de tenir les rencontres à cet effet. Il faudra prévoir des mesures en vue de la crise sanitaire qui se poursuivra afin de dispenser des services dans un environnement sécuritaire et facilitant l’apprentissage. Il faudra prévoir comment fournir proprement le matériel scolaire adapté. Il faudra aussi prévoir activement des ajustements pour une formation pour l’apprentissage du numérique et des plateformes éducatives accessibles et utilisables pour les élèves ayant des besoins particuliers et les enseignants, du moins des lignes directrices pour pouvoir partir du bon pied. Dans la mesure où tout le processus des plans d’intervention ne peut être complètement effectué, il faudrait minimalement que l’équipe-école puisse faire le travail de rétroaction afin de faire un suivi avec les parents sur les mesures d’adaptation proposées dans le plan d’intervention.

Nous vous prions, Monsieur Roberge, d’accepter nos sincères salutations.

Paul Lupien, président par intérim

Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)

C.C

M. Lucien Maltais  
Président à la Fédération des commissions scolaires du Québec  
[lchevrette@fcsq.qc.ca](mailto:lchevrette@fcsq.qc.ca)

M. Philippe-André Tessier

Président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ)

[presidence@cdpdj.qc.ca](mailto:presidence@cdpdj.qc.ca)

M. Nicolas Prévost  
Président de la Fédération québécoise des directions d’établissement d’enseignement  
[nicolas.prevost@fqde.qc.ca](mailto:nicolas.prevost@fqde.qc.ca)

M. Martin Trépanier

Président de l’Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)

[president-ca@ophq.gouv.qc.ca](mailto:president-ca@ophq.gouv.qc.ca)